

ASSOCIATION GESTIONNAIRE
A.D.P.E.P. du RHÔNE METROPOLE DE LYON

Adresse : 109 rue du 1^{er} Mars – Parc Actimart de la Rize – 69100 Villeurbanne – Tél : 04 37 43 14 14

Déclarée le 24/03/1924 – Numéro : 3794 B – Préfecture du RHÔNE

Internat Social Expérimental Favre-Chazière



RAPPORT d'ACTIVITE 2019

SOMMAIRE

RAPPORT D'ACTIVITE	3
I. PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT OU DU SERVICE	4
1. Agrément	4
2. Principaux axes du projet	5
II. LA POPULATION ACCUEILLIE	6
1. Origine géographique des personnes accompagnées	6
2. Répartition des enfants par âge.....	8
3. Scolarité	9
III. BILAN DE L'ACTIVITE ET ORGANISATION DU SERVICE	11
1. La file active	11
2. Le nombre de jours d'ouverture.....	14
3. L'accompagnement par les professionnels.....	15
4. L'organisation du service.....	18
IV. LES PARTENAIRES	20
1. Les familles	20
2. Les partenariats et les conventions	21
V. MOUVEMENT DU PERSONNEL	22
1. Arrivées / départs	22
2. Ajustement de poste.....	22
VI. PLAN DE FORMATION ET D'EVALUATION.....	23
VII. SYNTHESE / CONCLUSION / PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2020.....	23

RAPPORT D'ACTIVITE

ANALYSE DE L'ACTIVITE – EVOLUTION DE LA STRUCTURE

I. PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT OU DU SERVICE

1. Agrément

L'Internat Social Expérimental Favre Chazière (ISFC) a ouvert à la rentrée scolaire 2016-2017 suite à la délibération n° 2016-1186 du 2 mai 2016 de la Métropole de Lyon. Les locaux mis à disposition de la Métropole, en charge de la Protection de l'Enfance, par la Ville de Lyon, hébergeaient précédemment l'internat municipal Adolphe Favre (fermé en 2015). Cet internat avait été inauguré en 1910 par Edouard Herriot. Il est situé au 86, rue Chazière dans le 4^{ème} arrondissement de Lyon.

L'internat Social Expérimental Favre Chazière est habilité et financé par la Métropole de Lyon.

A ce jour, la Métropole de Lyon finance 36 places d'hébergement à l'internat.

L'ISFC est un établissement social au sens du 12^{ème} alinéa des articles L 222-5 relatif aux jeunes pris en charge par le service de l'aide sociale à l'enfance, L.312-1 relatif aux établissements et services sociaux et médico-sociaux, L 313-7 relatif aux établissements et services à caractère expérimental, L 313-1 et suivant, R 313-1et suivants relatifs à l'autorisation des établissements et services sociaux du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF).

En tant que tel, il est soumis aux dispositions de la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale.

Sa création s'inscrit dans les orientations de la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance, notamment celles de soutien à la parentalité et de diversification des modes de prise en charge et d'accompagnement. Cette loi renforce la prévention en matière de protection de l'enfance, affirme la nécessaire coordination des différents acteurs de la prise en charge et permet une modulation des temps d'accueil.

La loi du 14 mars 2016 entend que les efforts de diversification des accompagnements visés par la précédente loi soient poursuivis et pérennise des structures jusqu'à présent expérimentales. Elle vise à mieux prendre en compte les besoins de l'enfant, en favorisant plus de protection et de stabilité dans le parcours (développement de la prévention, amélioration du repérage et du suivi des situations de danger...).

Une convention de mise à disposition temporaire, concernant l'ISEFC, est établie entre la métropole de Lyon et l'ADPEP69/ML le 16 Août 2016. Elle est conclue pour une durée de 1 an et renouvelable 4 fois, soit jusqu'au 15 Août 2021.

2. Principaux axes du projet

L'internat propose un cadre de vie et de travail stable à des enfants qui connaissent des difficultés familiales et/ou environnementales compromettant leurs chances de réussite.

Les objectifs institutionnels renvoient autant aux difficultés sociales et/ou familiales qu'aux questions liées à la scolarité.

Ils supposent donc des pratiques, un fonctionnement et un encadrement éducatif visant, dans le même mouvement, à l'amélioration de la scolarité et à une prise en charge de difficultés plus globales (relationnelles, familiales, ...) incluant un soutien à la parentalité.

C'est ce double ancrage, dans l'action éducative et la scolarité, qui structure le projet de l'ISFC et ses pratiques.

L'inscription dans le dispositif de protection de l'enfance est par ailleurs explicitement orientée vers la prévention. L'internat vient renforcer ou soutenir la mesure d'action éducative par ailleurs mise en œuvre par les services de la métropole ou ceux du secteur associatif habilité.

L'ISFC est une structure innovante qui peut aussi se penser comme une passerelle entre un placement et un retour en famille, ou inversement comme une solution en amont ou une alternative à un placement.

L'ISFC permet de repenser la mission de prévention de protection de l'enfance à travers un meilleur suivi social et scolaire des jeunes et de leurs familles.

Les missions sous-jacentes seront la socialisation à travers le collectif, l'ouverture culturelle, l'éducation à la citoyenneté.

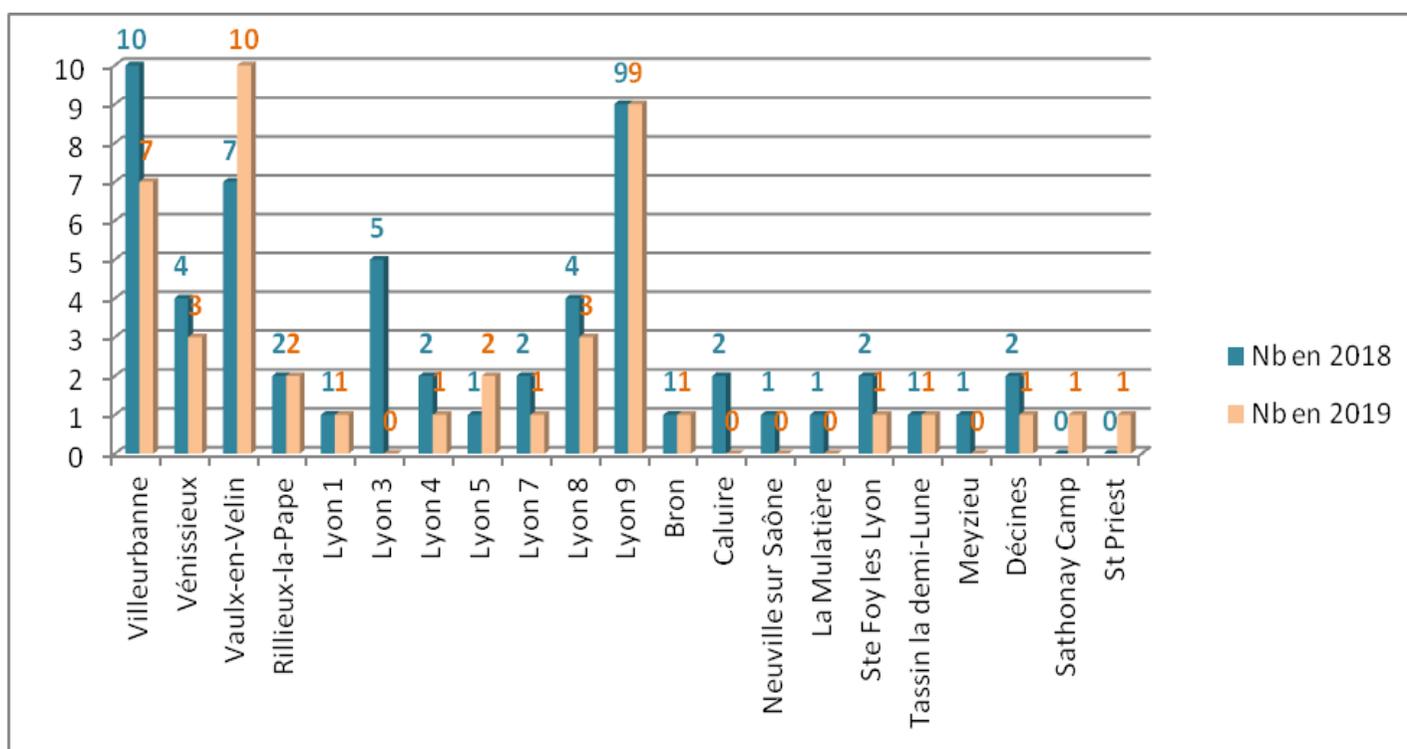
Leur exercice va requérir un fonctionnement partenarial ouvert avec, notamment :

- Une transparence des actions éducatives par le partage permanent des informations avec les jeunes, les familles et les services compétents.
- Une mise en place d'outils et d'actions visant l'épanouissement, la protection et la sécurité des jeunes accueillis.
Ce travail méthodologique doit permettre :
- Au jeune de bénéficier d'un accueil de qualité, de trouver sa place, de se voir offrir une prestation d'hébergement adaptée à ses besoins.
- D'inclure sa famille autant que possible dans son parcours et dans les prises de décisions. Le soutien à la parentalité est un des axes du travail conduit au quotidien.
- D'être créatif et en recherche constante d'amélioration dans l'accompagnement individuel.
- De travailler sur une base de valorisation des compétences des jeunes.
- D'évaluer les prestations en tenant compte de l'expression des jeunes, mais aussi des salariés et de l'ensemble des intervenants dans son parcours.
- De faciliter la remise en question professionnelle des salariés et leur évolution.

II. LA POPULATION ACCUEILLIE

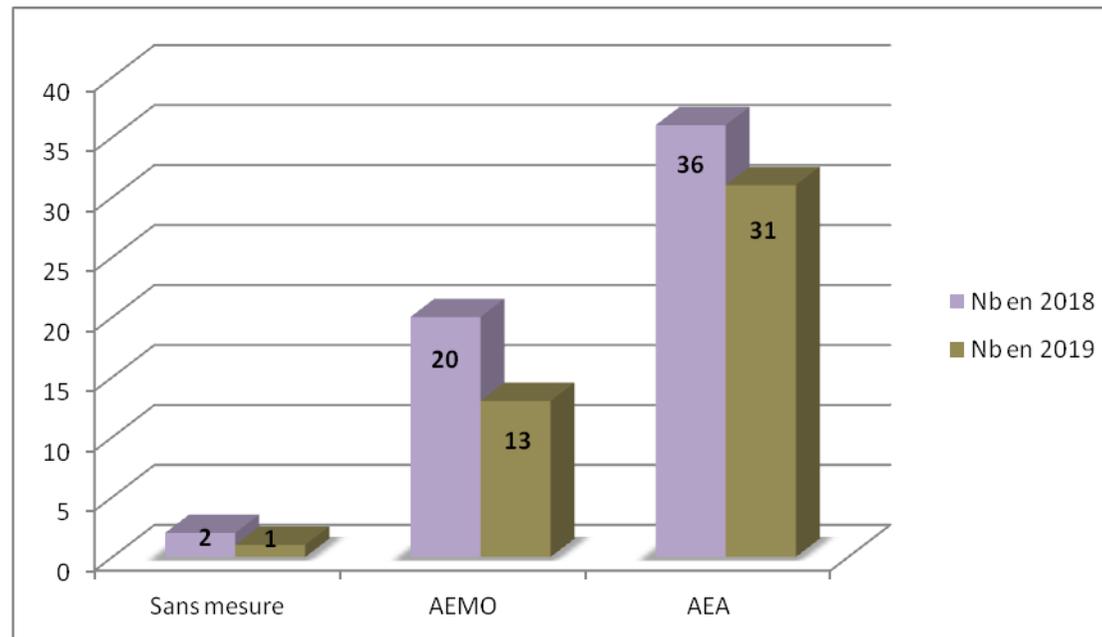
L'ensemble des tableaux présentés dans ce rapport d'activité fait référence à une année civile. La file active en 2019 est de 45 enfants.

Origine géographique des personnes accompagnées



Les enfants accueillis sont exclusivement issus de la Métropole Lyonnaise, avec une forte prédominance des secteurs de Vaulx-en-Velin, Lyon 9^{ème} et Villeurbanne, comme cela était le cas lors de l'exercice précédent. Il nous semble important à l'avenir de développer notre partenariat avec d'autres secteurs bien moins représentés.

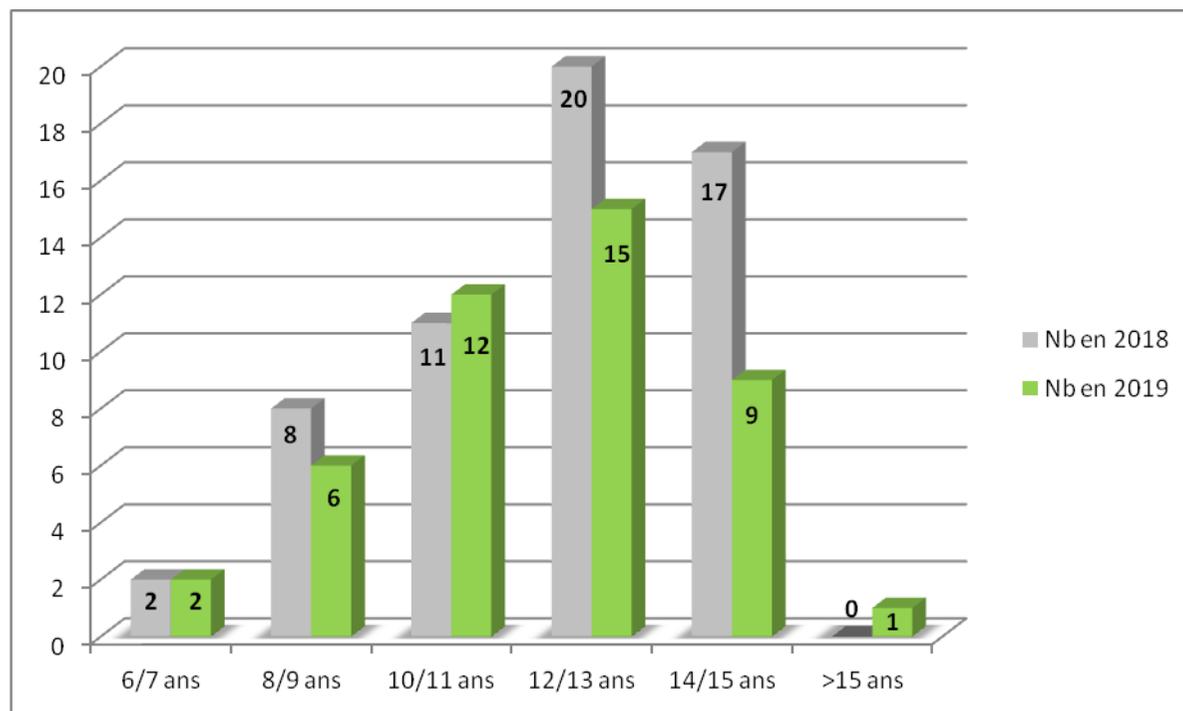
Type de Mesure :



Si la grande majorité des enfants bénéficient de mesures éducatives, notamment d'AEA, ce critère n'est désormais plus un prérequis indispensable en vue d'un accueil sur la structure. En effet, l'assouplissement de cette condition d'admissibilité permet de diversifier le champ d'action de la structure et accroît le nombre de potentiels bénéficiaires.

L'internat peut ainsi répondre à un besoin ponctuel d'accompagnement éducatif, éviter la mise en place de mesures d'AEA lorsque cela n'est pas indispensable ou encore poursuivre l'intervention lorsque cette mesure prend fin.

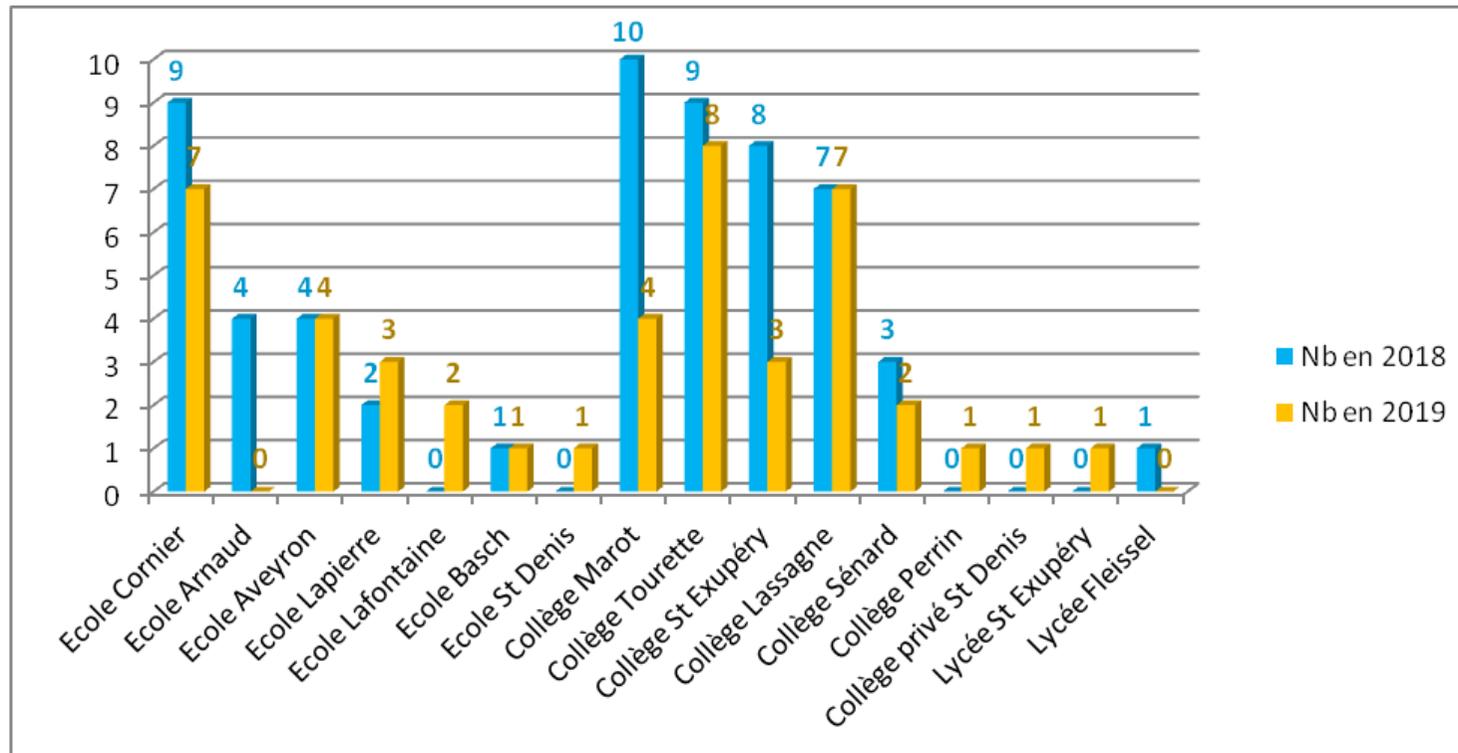
1. Répartition des enfants par âge

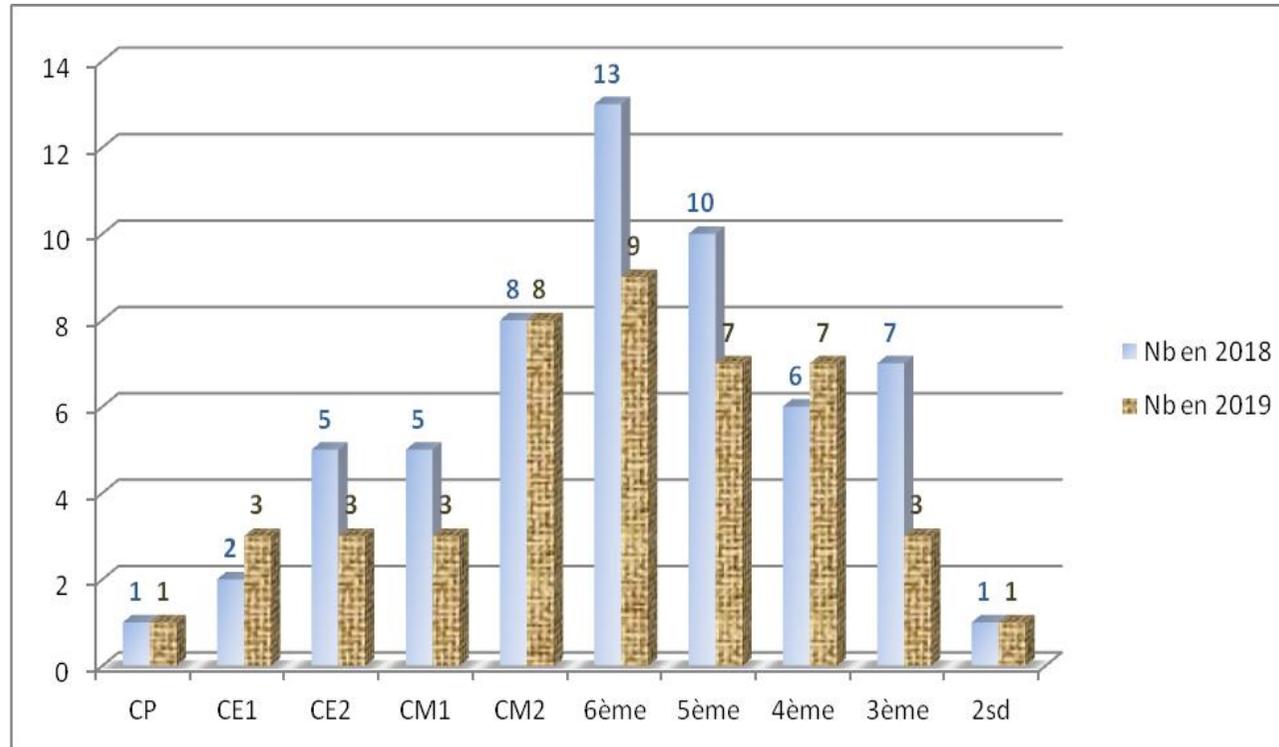


Les demandes d'admission sur l'établissement concernent majoritairement des collégiens. La répartition par tranches d'âge reflète cet état de fait, avec un taux particulièrement conséquent pour les 6^{ème} et 5^{ème}, qui traversent cette période de transition complexe qu'est le passage de l'école élémentaire au collège.

Pour autant, comme cela était prévu sur le projet initial de la structure, il semble important d'ouvrir de manière plus conséquente le nombre de places disponibles à des élèves de primaire dans la mesure où l'internat est identifié par ses partenaires comme un dispositif de prévention.

2. Scolarité





L'augmentation du nombre d'établissements scolaires partenaires découle de plusieurs facteurs :

- Concernant les écoles primaires, la commission d'orientation scolaire de 2019 a permis de rétablir la collaboration avec l'école « Lafontaine », suite à une rupture de deux ans. En effet, aucun enfant de l'internat n'était accueilli sur cet établissement, pourtant proche géographiquement.

En outre, même si le partenariat avec l'école « Commandant Arnaud » n'est plus effectif pour la 2^{ème} année consécutive, la possibilité d'y scolariser des enfants de l'internat reste envisageable en raison de la proximité géographique.

- Pour les collèges, cette augmentation résulte de l'orientation de certains élèves en 3^{ème} « prépa-métiers », enseignement qui n'est pas dispensé dans les établissements avec lesquels nous collaborons habituellement.

De plus, pour une jeune admise en cours d'année, nous avons opté pour un maintien de la scolarité dans l'établissement d'origine (Lyon 9^{ème}). Si cette solution n'a pas vocation à se généraliser, lorsque cela a du sens et est matériellement possible, elle peut permettre le maintien d'un ancrage dans l'environnement du jeune et éviter une rupture qui peut être compliquée.

Cette multiplication du nombre d'établissements scolaires n'est pas sans soulever quelques difficultés organisationnelles au niveau des accompagnements, mais permet de répondre à une des préoccupations de nos partenaires. En effet, une des difficultés soulignées par les chefs d'établissements lors des deux premières années, était les fortes concentrations d'internes scolarisés sur les mêmes collèges, voire dans les mêmes classes. En outre, pour les jeunes que nous accompagnons, cela favorise une certaine ouverture sur l'extérieur et permet d'élargir le cercle relationnel.

III. BILAN DE L'ACTIVITE ET ORGANISATION DU SERVICE

1. La file active au cours de l'année civile

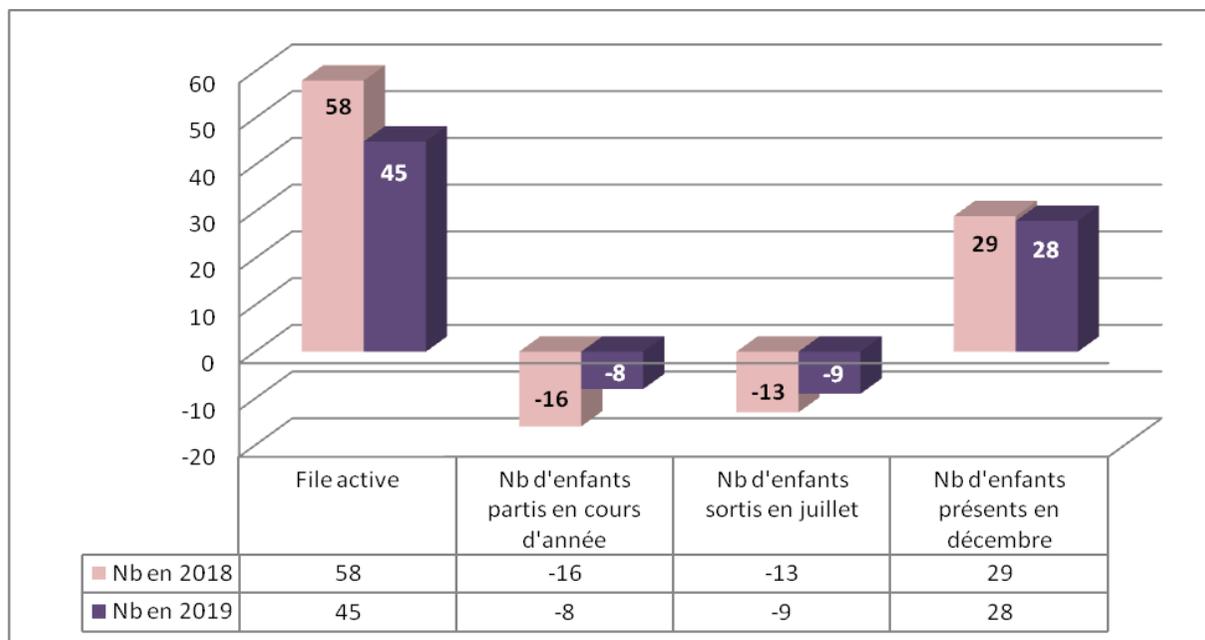
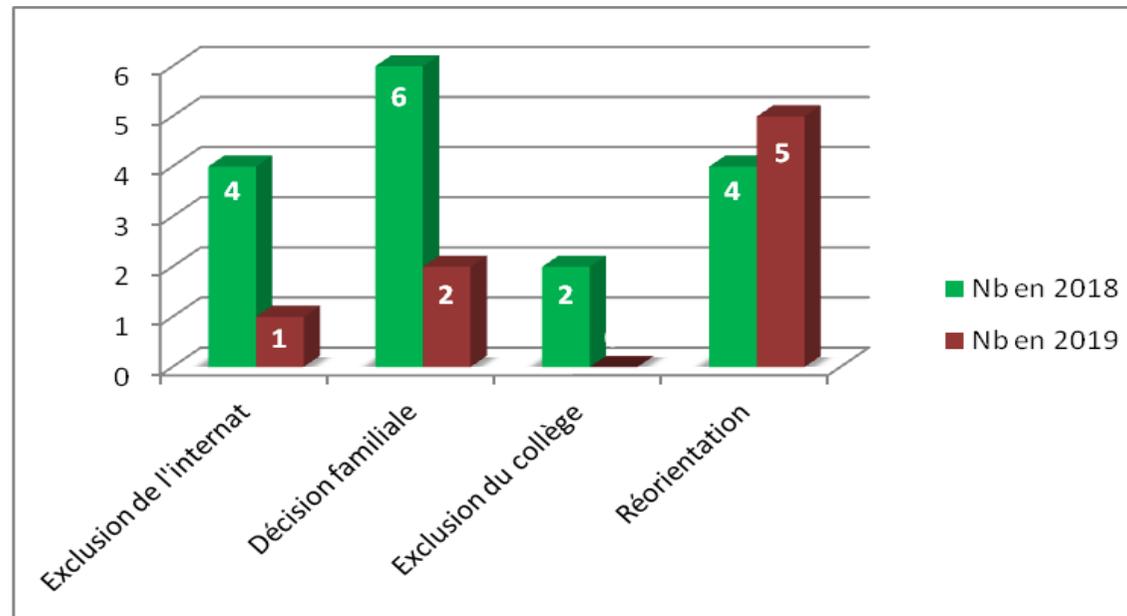


Tableau des motifs des départs en cours d'année civile :



➤ **45 enfants et adolescents** ont fréquenté l'internat en 2019.

- Nb d'enfants admis en commission mais non venus à l'internat : 2
- Nb de dossiers refusés en commission : 5

➤ **58 enfants et adolescents** ont fréquenté l'internat en 2018

- Nb d'enfants admis en commission mais non venus à l'internat : 7
- Nb de dossiers refusés en commission : 5

Si le nombre global de départs reste constant comparativement à l'exercice précédent, deux éléments ont évolué de manière significative, à savoir les départs consécutifs à des exclusions et ceux qui relèvent d'une décision familiale.

Durant l'année 2019, nous n'avons eu à déplorer qu'une seule exclusion de l'internat. Cette évolution est à mettre en corrélation avec les admissions de l'année précédente. En effet, pour la première fois depuis l'ouverture de la structure, les équipes éducatives ont pu mener à bien leur action dans la continuité et la stabilité, auprès d'enfants dont les projets personnels sont en concordance avec le projet et les missions de l'internat. Ainsi, nous avons constaté une baisse significative d'incidents liés à des troubles du comportement ou à des problèmes d'incivilité et de violence.

De même, le nombre de départs liés à des décisions familiales a régressé. Il n'est pas toujours simple de discerner qui de l'enfant ou de sa famille en est à l'initiative. Pour autant, il semble primordial de faire prendre conscience à certains parents de la nécessité de porter le projet de leur enfant pour une année complète. Sauf cas de force majeure, l'engagement contractualisé au moment de l'accueil devra être respecté. Si nous étions dans l'obligation d'acter une fin de prise en charge, cela devra se faire en concertation entre les différents acteurs de la prise en charge (famille, travailleur social, internat).

Quoi qu'il en soit, la nature de ces départs en cours d'année impacte invariablement la vie des groupes et est vecteur d'agitation et d'instabilité.

Durée de séjour des 8 jeunes sortis en cours d'année 2019

	Nb de jeunes	Nombre de jours de présence	Motif de la sortie
	1	19 jours	Décision familiale
	1	19 jours	Décision familiale
	1	96 jours	Décision familiale
	1	162 jours	Décision familiale
	1	167 jours	Décision familiale
	1	142 jours	Placement
	1	44 jours	placement
	1	157 jours	Exclusion internat
Totaux	8	806	

Durée de séjour des 16 jeunes sortis en cours d'année 2018

Nb de jeune	Nombre de jours de présence	Motif de la sortie
1	133	Décision familiale
1	124	Décision familiale
1	129	Décision familiale
1	136	Décision familiale
1	28	Décision familiale
1	40	Décision familiale
1	121	Eclusions collège
1	93	Exclusion internat
1	94	Exclusion internat
1	123	Exclusion internat
1	126	Exclusion internat
1	119	Réorientation
1	117	Réorientation
1	118	Réorientation
1	97	Réorientation
1	116	Réorientation
Totaux	16	1714

2. Le nombre de jours d'ouverture

Mois	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	TOTAL
Nbr de jours	19	11	20	12	19	19	5	0	21	14	19	15	174

Pour l'année 2019, l'ISFC a accueilli les enfants sur 174 jours.

3. L'accompagnement par les professionnels

Les enfants sont accueillis sur deux groupes mixtes constitués en fonction du niveau scolaire :

Le groupe des plus jeunes accueille les enfants du CP à la 6^{ème}.

Le groupe des adolescents accueille les enfants de la 5^{ème} à la 3^{ème}.

Les principaux objectifs de l'accompagnement éducatif sont :

- ❖ Éduquer au civisme et à la responsabilité.
- ❖ Former à travers les enfants et les adultes des personnes responsables, des travailleurs conscients de leurs droits et devoirs, des citoyens éclairés et solidaires.
- ❖ Être autonome dans tous les temps du quotidien.

Les mercredis sont l'occasion de mettre en place des activités sportives ou culturelles, mais également d'individualiser les accompagnements du fait fort taux d'encadrement sur cette journée.

Chaque enfant bénéficie de l'accompagnement d'un référent, garant de l'élaboration et de la mise en œuvre de son projet. Cette année, les temps de rencontre avec les familles et les travailleurs sociaux en vue de la co-construction des PPA (Projet Personnalisé d'Accompagnement) n'ont pu se faire dans les temps impartis, du fait de la nécessité de se doter de nouveaux outils institutionnels plus pertinents (trame du PPA, trame du rapport d'évolution ou de fin de prise en charge). Ces rencontres se sont donc prolongées sur 2020.

Si l'essentiel de l'accompagnement éducatif est axé autour de la prise en charge du quotidien, les équipes ont eu la possibilité de se consacrer à d'autres tâches, telles que les rendez-vous scolaires ou les commissions enfance, la participation aux entretiens d'admission et aux visites de l'établissement, le soutien à la parentalité...

Une des avancées de l'année 2019 concerne l'évolution du poste de psychologue, Son intervention se décline de la manière suivante :

- **Création du poste**

Prise de poste : 4 février 2019

Temps de travail : 20% du 4 février au 1^{er} septembre 2019, soit 8h30 / semaine.

30% à compter du 1^{er} septembre 2019, soit 11h30 / semaine.

- **Fiche de poste**

- Mission principale : assurer un suivi psychologique pour les enfants et apporter un éclairage aux équipes par le biais de réunions cliniques.
- Participer à l'évaluation des besoins de l'enfant, de son projet personnalisé, et dans la prise de décision le concernant
- Participer à l'admission et à l'évaluation des besoins de l'enfant et de la demande de la famille.
- Participer aux temps de réunions institutionnelles.
- Temps de travail individuels avec les référents pour suivi de l'évolution de l'enfant.
- Lien avec les CMP et professionnels de soins accompagnant les jeunes.
- Rôle clinique : entretiens individuels, liens avec les familles, orientation vers l'extérieur...
- Bilans et écrits : participation à la rédaction de bilans de fin de prise en charge, passation tests de dépistage.
- Participation à la vie institutionnelle : participer aux réunions, formations, aux projets institutionnels, éducatifs, etc.

- **Organisation du travail de la psychologue au sein de l'établissement :**

- **Temps de présence auprès des enfants**

(Env. 6h/11h30 par semaine)

- Entretiens individuels pour rencontrer chaque enfant en début d'année scolaire.
- Entretiens de suivi tout au long de l'année : consultations ponctuelles ou accompagnement régulier selon les besoins de l'enfant.
- Entretiens famille.
- Temps de rédaction alloué au suivi du dossier de chaque enfant, prise de notes sur l'évolution du jeune.
- Temps d'échange et de relève avec le référent éducatif suite aux entretiens cliniques pour un suivi éducatif et psychologique cohérent.

- **Temps de présence auprès des équipes**

(Env.3h/11h30 par semaine)

- Animation des réunions cliniques (1h/semaine/étage en moyenne) : temps d'élaboration clinique en équipe sur le projet de chaque jeune, les difficultés rencontrées au quotidien, les problématiques scolaires, relationnelles, familiales. Accompagnement à la réflexion sur notre place, notre rôle et les moyens à mettre en œuvre pour l'accompagner au plus près de ce qu'il vit et de ce dont il a besoin.
- Participation aux réunions PPA pour chaque jeune, réflexion d'équipe sur ce que l'enfant a besoin de travailler, les raisons de sa présence à l'internat, sa situation personnelle, son évolution et l'accompagnement individuel à mettre en place.
- Temps de travail individuels avec les référents éducatifs dans le cadre du projet de l'enfant et de son évolution personnelle.

○ **Participation à la vie de l'établissement**

- Participation aux réunions cadres (1h30/ mois).
- Participation aux commissions d'admissions et réadmissions (12-15h / an).
- Participation à la vie de l'établissement (journée portes ouvertes, fête de fin d'année, etc).
- Participation aux réunions de vie institutionnelles (30 min / mois).
- Participation à l'élaboration du projet d'établissement (ponctuel).
- Déjeuner avec les jeunes tous les mercredis midi (1h30 / semaine)

○ **Lien avec les partenaires extérieurs**

(Env. 30min /11h30 par semaine)

- Prise de contact avec les structures ou professionnels soignants autour de l'enfant (CMP, psychologue en libéral, psychologue scolaire...).
- Partage et suivi de l'information et de l'évolution de la situation du jeune.

○ **Temps de rédaction**

(Env. 2h/11h30 par semaine)

- Notes de suivi à l'attention des équipes pour optimiser le suivi de chaque enfant.
- Recherche et mise en place d'outils thérapeutiques pour les entretiens individuels.
- Ecrits pouvant servir à appuyer le positionnement de l'internat pour mes collègues lors de commissions éducatives.

- **Évolution du poste :**

Année 2018-2019 : février à juillet 2019 (5 mois)

Année 2019-2020 : septembre à décembre (4 mois)

4. L'organisation du service

Au regard des exercices précédents, nous avons repensé l'organisation des groupes et acté des modifications concernant les modalités d'intervention des équipes.

Pour chaque groupe, un éducateur intervient le matin pour les levers, soutenu par un(e) maître (sse) de maison pour la préparation des petits déjeuners, et quatre éducateurs interviennent en soirée.

Le roulement des surveillants de nuit a lui aussi été revu. Ils interviennent désormais de 21h à 7h, 2 semaines / 3 et de 21h45 à 7h45, 1 semaine / 3, et non plus systématiquement de 21h45 à 7h45 comme cela était le cas. Cette modification, outre le fait d'améliorer leurs conditions de travail, leur permet d'être présents au moment du coucher, d'assurer un soutien des équipes en cas de besoin et de favoriser le passage de relai et la transition entre équipe de jour et équipe de nuit.

Depuis le mois de septembre, chacune des deux unités préexistantes a été scindée en deux. Nous n'avons donc plus deux groupes de 18, mais 4 groupes de 9, constitués en fonctions de l'âge des enfants. Sur le deuxième étage, cela a permis de séparer les primaires des 6^{èmes} et ainsi adapter le rythme de vie aux besoins de chacun.

Cette nouvelle structuration des groupes a permis également de réduire significativement le bruit et l'agitation, mais a aussi favoriser une meilleure répartition des professionnels sur les espaces.

Chaque équipe a donc en charge deux groupes et fonctionne suivant une rotation des éducateurs.

Le renouvellement de l'équipe de direction en août 2019 a occasionné d'autres évolutions, à savoir :

- La refonte complète des outils institutionnels que sont le projet personnalisé d'accompagnement et le rapport d'évolution ou de fin de prise en charge. Le PPA s'est vu ainsi amélioré et complété par une grille d'évaluation, remplie indépendamment par l'enfant, sa famille et l'équipe. Ce dispositif permet d'affiner les attentes et besoins mais également la confrontation des points de vue. Un planning des réunions d'élaboration des PPA et un planning de rencontres (famille, travailleurs sociaux, établissements scolaires...) ont également été mis en place.
- La formalisation des temps de réunion. L'objectif était ici d'en clarifier l'organisation, la structuration et le contenu. Ils se déclinent de la manière suivante :
 - Réunion d'équipe de direction : 1h30 / semaine.
 - Réunion cadres : 1h30 / mois.
 - Réunions institutionnelles : 1h/mois.
 - Réunion de coordination (adjoint de direction et coordinatrices) : 1h30 / semaine.
 - Réunion de préparation PPA ou réunion clinique : 1h30 / semaine pour chaque équipe.
 - Réunion d'équipe : 2h / semaine dont 1h en présence de l'adjoint de direction pour chaque équipe.
- Une réflexion sur les rôles et fonctions des professionnels et une clarification des missions. Il s'agissait ici de recentrer les professionnels sur leur cœur de métier, sur leurs missions et sur les tâches dévolues à leurs postes. Ces dernières n'étaient jusqu'alors pas clairement définies et identifiées. Cette démarche a concerné principalement les coordinatrices et les maîtres et maîtresse de maison. A terme, il apparaît nécessaire de se consacrer à la refonte des fiches de poste.

A propos des coordinatrices, un temps d'élaboration et de co-construction a permis de dégager les attentes respectives, mais aussi de déterminer les contours d'une fonction qui jusqu'alors étaient flous. Nous avons pu ainsi définir les missions suivantes :

- Déclinaison des projets de groupe en vue du projet d'établissement.
- Gestion des projets d'activités et d'aménagement des groupes.
- Participation avec les référents aux entretiens PPA et bilans avec familles et TS (au besoin).
- Supervision des tableaux de rencontres (établissements scolaires, familles, TS).
- Rédaction du compte-rendu de la réunion d'équipe du vendredi.
- En collaboration avec la psychologue de l'établissement, animation des réunions de temps clinique.
- Partenariat avec les établissements scolaires (volet organisationnel et bilans élèves).

- Participation avec les référents aux temps de rencontre avec les familles (au besoin).
- Participation aux différentes commissions (admission, réadmission, orientation scolaire).
- Animation des réunions d'équipe (hors temps de présence de l'adjoint de direction).
- Gestion du planning des accompagnements scolaires.
- Soutien aux collègues concernant l'élaboration des écrits professionnels.

Concernant les maîtres et maîtresse de maison, l'objectif est d'accroître significativement le temps consacré au ménage au détriment de celui dévolu à l'encadrement des jeunes. Il semble incontournable de les recentrer sur l'entretien des locaux, vu les contraintes importantes liées aux bâtiments dont nous disposons.

IV. LES PARTENAIRES

1. Les familles

Le rythme de trois rencontres annuelles obligatoires a été maintenu, mais au regard du faible taux de participation des familles lors des exercices précédents, la forme a été modifiée. Ces rencontres ne se déroulent plus lors des premiers samedis des vacances de décembre, de février et d'avril, mais en semaine sur les 15 jours qui les précèdent. L'année prochaine nous envisageons d'en inclure une supplémentaire, en amont de la rentrée scolaire, afin de préparer l'élaboration des PPA.

L'organisation reste à améliorer, mais ces nouvelles dispositions permettent une flexibilité et une adaptation aux besoins des familles. En outre, il s'agit de favoriser la participation des travailleurs sociaux à ces temps d'échange et permettre de mener une action conjointe.

Les parents font globalement l'objet des contacts téléphoniques réguliers (1 fois / semaine a minima), ainsi que de rencontres informelles, même si leur participation et leur implication reste fluctuante suivant les situations.

Même si la prise en charge des enfants au quotidien est au cœur du projet, le soutien à la parentalité apparaît comme un des axes forts de l'accompagnement. Ce type d'intervention favorise une prise en considération du contexte environnemental et familial.

2. Les partenariats et les conventions

Le travail de collaboration avec les travailleurs sociaux en charge des mesures (AEA et AEMO) a été maintenu avec une fréquence correcte. Les retours de nos partenaires sont globalement satisfaisants, même si certains points sont à améliorer.

Dès sa prise de fonction, la nouvelle équipe de direction a mis en place des temps de rencontre avec les principaux partenaires (UDAF, ASE, Education Nationale), afin d'être clairement identifiée, détailler les axes du projet et le champ d'action de l'établissement et recueillir les questions et les attentes.

Il s'agissait, notamment concernant les écoles et collèges, de rassurer les chefs d'établissement quant à notre volonté d'établir de nouvelles bases de collaboration saines. Cela a permis de fluidifier la communication inter-établissements, instaurer des rencontres et contacts réguliers avec le corps enseignant, limiter les temps d'étude pour les élèves en difficulté...

En outre, la signature de la convention entre l'Inspection Académique et l'association, a permis de redéfinir le rôle de chacun et de formaliser les modalités d'accompagnement.

Le partenariat avec la Ferme de la Croix-Rousse, implantée sur site, s'est poursuivi. Les enfants ont donc eu l'opportunité de poursuivre l'atelier jardinage du mercredi matin. D'autres activités verront probablement le jour (recyclage et traitement des déchets, activité en lien avec des animaux...) suivant l'évolution du projet.

Un nouveau partenariat a vu le jour en 2019 avec la Croix-Blanche (fédération de secourisme). En contrepartie d'une mise à disposition de nos locaux pour leurs formations et assemblées générales, des secouristes dispensent aux enfants et adolescents de l'internat des formations adaptées à leur âge (Initiation aux gestes qui sauvent, IPS, PSC1). Cette opportunité sera vraisemblablement développée pour l'ensemble du personnel.

D'autres initiatives se mettront en place prochainement avec le relai d'assistantes maternelles « Le jardin des gones » et la « Crèche Chazière », afin de proposer aux plus jeunes des ateliers créatifs et activités manuelles. Nous avons rencontré les directrices de ces deux structures afin de participer conjointement à l'évènement culturel « La grande lessive ».

Enfin, au niveau de l'association, nous projetons de développer les échanges entre établissements du pôle protection de l'enfance des PEP et faire ainsi exister cette entité malgré l'éloignement géographique (tournoi de foot, activités, accueil des rendez-vous famille de l'internat Mauchamp sur l'internat Favre Chazière...).

V. MOUVEMENT DU PERSONNEL

1. Arrivées / départs

Suite au départ de la directrice et de la chef de service, M. COURSDON a assuré l'intérim de direction jusqu'en septembre 2019, date à laquelle s'est mise en place une réorganisation associative. La rentrée scolaire marque également la prise de fonction d'une nouvelle équipe de direction avec l'arrivée de M. Xavier AGOUTBORDE comme adjoint de direction et de M. COSTE comme directeur du dispositif de protection de l'enfance.

De plus, quatre moniteurs-éducateurs ont été recrutés pour prendre leurs fonctions en septembre, pour combler les départs survenus durant l'année.

2. Ajustement de poste

Afin de répondre de manière plus efficiente aux demandes et aux besoins des enfants, des familles et des professionnels, le poste de la psychologue de l'établissement est passé de 0,2 à 0,3 ETP en septembre.

Jusqu'au mois de septembre, l'établissement était doté de trois postes de maîtresse de maison pour deux groupes. Mme Anaïs Vauclare ayant entamé une formation de monitrice-éducatrice à la rentrée, nous avons pu réduire ce nombre à 2 afin de répondre au plus juste aux besoins institutionnels.

M. Mickaël Balmonet ayant quitté ses fonctions de cuisinier, nous avons fait appel au prestataire « Elios » afin d'assurer les repas.

VI. PLAN DE FORMATION ET D’EVALUATION

Ci-dessous le tableau récapitulatif des formations de 2019 :

Fonction	Intitulé de formation	Organisme de formation
Maîtresse de maison	Formation de moniteur-éducateur (2 ans)	ARFRIPS
Surveillant de nuit	Surveillant de nuit qualifié (203h)	ADEA Formations
Psychologue	DU « Expertise légale en pédopsychiatrie et psychologie de l’enfant »	Université Paris Descartes
2 monitrices-éducatrices	« La co-construction dans la diversité : Mythe ou réalité ? » (18h)	Familles et ressources
Chef de service, 2 éducateurs spécialisés, 1 moniteur-éducateur	« Ecole, famille et citoyenneté » (18h)	AFCC (Clinique de concertation)
Ensemble du personnel	« Un socle commun pour accompagner le changement » (18h)	GRAPE Innovations
Secrétaire	« Comptabilité journalière et budget » (6h)	Groupe CEGI

VII. SYNTHÈSE / CONCLUSION / PERSPECTIVES POUR L’ANNEE 2020

L’année 2019 a été ponctuée par de nombreux mouvements institutionnels. L’effectif des professionnels été largement remanié, avec l’arrivée d’une psychologue en février et d’une nouvelle équipe de direction et de quatre éducateurs en août. Il a donc été nécessaire pour l’équipe de direction de sécuriser et d’apporter un cadre stable aux enfants et aux professionnels, afin que les prises en charge se fassent dans la sérénité.

En outre, 2020 nous donnera l’occasion d’envisager de nouvelles perspectives par le biais de l’élaboration du projet d’établissement. Chacun pourra ainsi s’inscrire dans une démarche participative d’élaboration et de construction. Ce document, ô combien important, permettra de clarifier le positionnement institutionnel de la structure, d’indiquer les évolutions en termes de missions, de donner des repères aux professionnels et de conduire l’évolution des pratiques. C’est également l’occasion de définir ou de clarifier les valeurs et la

philosophie de la structure, ses modalités d'intervention, de se fixer des objectifs, de se doter d'une identité et d'une culture institutionnelle.

La volonté étant bien entendu d'œuvrer pour s'inscrire dans la durée, pérenniser l'activité de la structure au-delà de sa phase expérimentale. Les chantiers sont encore nombreux, développer le réseau et les partenariats afin d'être mieux identifié et s'inscrire durablement dans le paysage local, offrir à nos partenaires les garanties nécessaires et être reconnus, mettre en place le CVS et les évaluations interne et externe...